

▼ PUBLICITE



L'épuisement des stocks de poissons menace la pêche

LE MONDE | 10.03.05 | 14h26

La surexploitation des ressources halieutiques a conduit la proportion des espèces en danger ou épuisées à passer d'environ 10 % dans les années 1970 à 24 % en 2003. Pour stopper cette évolution, il faudrait créer un réseau mondial d'aires protégées couvrant 20 à 30 % de la surface des mers.

La pêche en mer commence à menacer sérieusement la biodiversité marine. Une proportion notable des stocks halieutiques et des espèces est maintenant en surexploitation, voire en voie de disparition. C'est le principal constat du rapport biennal de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui vient d'être publié à Rome.

Ce document, qui est la référence mondiale pour l'évaluation des stocks halieutiques et la situation de la pêche, confirme la stagnation du volume de poissons capturés en mer : en 2003, celui-ci a atteint 81 millions de tonnes (Mt), un niveau équivalent à celui de 1998 (80 Mt) mais bien inférieur au "pic" de 2000 (87 Mt). Plus grave, ce rapport souligne qu'il n'y a pas de possibilité d'expansion et que, *"malgré des différences locales, le potentiel mondial des pêches de capture marines a été pleinement exploité, de sorte que des plans plus rigoureux s'imposent pour reconstituer les stocks épuisés et empêcher le déclin de ceux qui sont exploités au maximum, ou presque au maximum, de leur potentiel"*.

En fait, depuis 1975, la pêche subit un renversement de l'état des grandes espèces de poissons : *"La proportion des stocks offrant un potentiel d'expansion n'a cessé de régresser"* (environ 24 % du total), tandis que les stocks surexploités ou épuisés sont passés d'environ 10 % dans les années 1970 à 24 % en 2003. Parmi les dix espèces les plus pêchées, sept sont considérées comme pleinement exploitées ou surexploitées : anchois du Pérou, chincharde du Chili, lieu de l'Alaska, anchois du Japon, merlan bleu, capelan, hareng de l'Atlantique.

RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Certes, la situation varie selon les zones de pêche. Le Pacifique est moins affecté que l'Atlantique ou la Méditerranée qui sont, pour les principales espèces, pleinement exploités ou surexploités. Mais cela ne change pas la conclusion générale du rapport de la FAO. Dans douze des seize régions découpées retenues par l'organisation internationale, *"le potentiel maximal des pêches a été atteint et une gestion plus prudente et plus restrictive s'impose"*.

Les facteurs climatiques ne devraient pas modifier la donne. On sait qu'ils peuvent entraîner des variations brutales - dans un sens ou dans l'autre - de certains stocks très importants, notamment l'anchois et la sardine. Mais en cas de surexploitation, donc de fragilité des stocks, *"les effets du climat sur les pêches sont exacerbés, tant les populations piscicoles que les activités qui en dépendent deviennent alors plus vulnérables à la dynamique naturelle de l'environnement"*.

Une inquiétude particulière porte sur les poissons des grands fonds, dont l'exploitation s'est sensiblement accrue depuis une dizaine d'années, alors que les connaissances sur la biologie des stocks disponibles et sur la diversité du milieu sont encore très parcellaires.

Hoplostètes orange, oréos, beryx rouge, bromes et abadèches, légines antarctiques et autres morues moridées sont ainsi d'autant plus menacées qu'ils sont capturés en haute mer, où aucun régime juridique ne permet d'encadrer leur exploitation.

Pour protéger la biodiversité marine, mais aussi pour permettre aux stocks d'espèces pêchées de se reconstituer, condition nécessaire pour une pêche durable, des écologues réunis au dernier Congrès mondial pour les parcs (WPC), qui s'est tenu à Durban en juillet 2003, ont recommandé la mise en place, d'ici à 2012, d'un réseau mondial d'aires marines protégées, restreignant ou interdisant localement la pêche et les activités agressives pour l'environnement. Leur recommandation : faire que ces aires couvrent au total 20 % à 30 % en surface des mers de la planète. Soit 40 à 60 fois plus que le réseau actuel d'aires marines protégées.

"GARDIENS DES MERS"

Cet objectif est-il réaliste, dans une perspective économique ? combien coûteraient la mise en place et l'entretien d'un tel réseau ?

Dans une étude récente (PNAS du 29 juin 2004), une équipe anglaise conduite par Andrew Balmford, chercheur au département de zoologie de l'université de Cambridge, a tenté d'estimer le coût de la mise en place de réseaux mondiaux d'aires protégées d'étendue et de caractéristiques variables.

A partir de l'analyse des aires marines actuellement protégées, les chercheurs ont tout d'abord identifié les principaux facteurs gouvernant le coût de la protection par unité de surface protégée, en tenant compte de sa distance à la côte et de l'indice de développement économique local. Plus cette zone est petite, proche de la côte et dépendante d'un pays riche, et plus le coût de sa protection par kilomètre carré est élevé.

Les chercheurs ont aussi estimé les coûts de la protection de 20 % à 30 % en surface des mers du globe dans des conditions favorables et réalistes de coalescence des aires protégées. Résultat : 5,4 à 7 milliards de dollars par an, sommes nettement inférieures aux 15 à 30 milliards de dollars utilisés annuellement pour subventionner la pêche. Et la protection de 20 % à 30 % en surface des mers du globe devrait créer de 830 000 à 1,1 million d'emplois à plein temps.

Un million de "gardiens des mers" face à trois ou quatre millions de pêcheurs menacés si 30 % en surface des océans sont interdits de pêche. *"Il faut garder à l'esprit que, sans mesures de protection, c'est la grande majorité des douze à quinze millions de pêcheurs actuels qui seront privés de travail dans la prochaine décennie"*, souligne Andrew Balmford.

Ces résultats montrent que la préservation des écosystèmes marins et des sociétés qui les exploitent requiert la mise en place d'aires protégées non interdites d'accès, permettant le développement d'activités durables liées à la mer, telles que l'écotourisme et l'entretien du littoral. De telles activités économiques alternatives permettraient une reconversion d'une bonne fraction des pêcheurs de tous les pays.

Hervé Kempf et Anne Tesseydre

La limite de 1 000 mètres en Méditerranée

La pêche en eau profonde au-delà de 1 000 mètres ne devrait pas être développée en Méditerranée, en vertu d'une décision adoptée fin février à Rome par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), un organe intergouvernemental. Cette décision, qui devrait prendre effet dans quatre mois si les pays membres n'y font pas objection, se fonde sur une étude de la biodiversité et de la pêche menée par l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), qui se sont félicités de ce progrès.

"C'est une mesure importante, la première au monde dans ce genre. C'est une avancée significative vers une pêche durable en Méditerranée", indique François Simard, coordinateur du programme marin mondial de l'UICN. L'exclusion du chalutage de fond au-delà de 1 000 mètres devrait notamment protéger les juvéniles de crevettes qui y trouvent leurs nurseries. Pour l'UICN, il s'agit d'une mesure de précaution en accord avec la convention sur la diversité biologique.

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 11.03.05

[S'abonner au Monde.fr - 6€ par mois](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2004

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

[Politique](#) de confidentialité du site. [Besoin d'aide ? faq.lemonde.fr](#)